



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux

Marseille, le 26 août 2016

AVIS D'ENQUETE Société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES

Exploitation d'un banc d'essais de moteurs d'aéronefs sur la base aérienne d'Istres

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 26 août 2016, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES dont le siège social est situé 2, boulevard du Général Martial VALIN, 75724 Paris cedex 15, en vue d'être autorisée à exploiter un banc d'essais de moteurs d'aéronefs sur la base aérienne d'Istres, installation classée pour la protection de l'environnement relevant des procédures administratives prévues par le code de l'environnement et de l'instruction du 12/03/2012 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relevant du Ministre de la Défense.

Ce dossier contient une étude d'impact, un avis de l'autorité environnementale et un résumé non technique qui sont consultables sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône. <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

Le dossier n'a pas fait l'objet d'une procédure de concertation préalable.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône Boulevard Paul Peytral 13282 MARSEILLE Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur : Monsieur Jean-Claude METHEL, ingénieur en tant que *titulaire*, et Madame Annie TOURRREL, Directrice territoriale – retraitée, en tant que *suppléante*.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés dans les mairies concernées pendant **un mois**, du **19 septembre 2016 jusqu'au 19 octobre 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur le registre ses observations.

Les observations pourront être également adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur auprès de la mairie d'Istres, la ville d'Istres étant désignée en tant que commune siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations des intéressés, dans les mairies d' :

ISTRES :

- lundi 19/09 de 9h00 à 12h00,
- mardi 27/09 de 9h00 à 12h00,
- mardi 04/10 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 19/10 de 14h00 à 17h00

FOS SUR MER :

- mardi 20/09 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 28/09 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 05/10 de 9h00 à 12h00,
- lundi 17/10 de 14h00 à 17h00

SAINT MARTIN DE CRAU :

- mercredi 21 /09 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 29/09 de 9h00 à 12h00,
- jeudi 06/10 de 9h00 à 12h00
- mardi 18/10 de 14h00 à 17h00

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et, également pendant toute la durée de l'enquête par les maires concernés ainsi que dans un rayon de 2 km autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et les dimensions fixées par l'arrêté ministériel date du 24 avril 2012.

Cet avis est également publié dans la presse locale et sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

L'identité de la personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations pourront être demandées est :Monsieur Eric MORMESSE, Chargé de Prévention/ Moyens généraux de la société SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, tél : 04.42.35.90.56.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploitation est le Ministre de la Défense après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Pour le Préfet
et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe



Maxime AHRWEILLER